

BLOG — POST

Subir seul ou choisir ensemble ?

La souveraineté européenne comme nouvelle doctrine à l'aube des grandes transitions

13/10/2026

William Malaterre,
Chargé des Communications et des
Événements, Institut Jacques Delors



Le 30 juin 2026, l'Institut Jacques Delors et la Macif ont eu le plaisir d'organiser une conférence consacrée à une notion (re)devenue incontournable dans le débat européen : **la souveraineté**. Longtemps relégué au second plan, ce concept s'impose désormais comme l'un des principaux prismes de lecture des grandes transitions que traverse notre continent.

Face aux bouleversements géopolitiques, économiques, énergétiques, industriels et numériques, la souveraineté ne peut plus être perçue comme une question relevant exclusivement de la défense ou de l'idéologie. Elle doit irriguer l'ensemble de nos politiques publiques. Elle **interroge aussi sur notre capacité collective à choisir notre avenir plutôt qu'à subir les bouleversements que le monde connaît**.

Introduite par **Jean-Louis Grosse-Delasalle**, Président de la Macif, et modérée par **Sylvie Matelly**, Directrice de l'Institut Jacques Delors, cette rencontre a réuni **Matthieu Auzanneau**, spécialiste des questions énergétiques, **Aurore Lalucq**, députée européenne et présidente de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, ainsi que **Jean-Philippe Dogneton**, Directeur général de la Macif. Ensemble, ils ont exploré les multiples dimensions de la souveraineté, des enjeux énergétiques et numériques aux modèles économiques et de gouvernance, à l'heure où les grandes transitions redéfinissent les choix européens.

Au fil des échanges, une conviction s'est progressivement imposée : la souveraineté n'est pas un objectif supplémentaire à atteindre. Elle doit constituer un véritable changement de doctrine, une nouvelle manière de penser l'action européenne, les arbitrages économiques et la place de l'Europe dans un monde désormais structuré par les rapports de forces entre grandes puissances mondiales.

I • **Le retour de la souveraineté : d'un concept marginal à une nécessité politique**

A. La souveraineté : une notion longtemps mise à l'écart

Pendant plusieurs décennies, la souveraineté semblait avoir disparu du vocabulaire européen. Au lendemain de la guerre froide, la mondialisation et l'intensification des échanges économiques nourrissaient la conviction que les interdépendances constitueraient le meilleur garant de la stabilité internationale. L'idée d'une « fin de l'Histoire », disséminée par Francis Fukuyama, guidait cette lecture d'un monde où la compétition géopolitique laisserait progressivement place à la coopération économique.

Dans ce contexte, la souveraineté apparaissait comme une notion héritée d'une autre époque. Souvent assimilée au nationalisme, elle paraissait difficilement compatible avec un projet européen construit sur l'ouverture, l'intégration économique et la libre circulation. Comme l'a rappelé Sylvie Matelly, cette mise à distance du concept s'explique par l'histoire même de la construction européenne : pendant plusieurs décennies, l'Union a privilégié l'intégration des marchés plutôt que l'affirmation d'une puissance politique, à une époque où la mondialisation apparaissait avant tout comme un facteur de prospérité et de stabilité.

Les crises successives sont toutefois venues profondément remettre en cause cette lecture : Covid-19, guerre en Ukraine, retour de Donald Trump à la Maison Blanche, tensions commerciales, dépendances technologiques ou énergétiques sont autant d'événements qui ont révélé que certaines interdépendances constituaient en réalité des dépendances stratégiques, voire de réelles vulnérabilités. La souveraineté réapparaît ainsi moins comme un retour en arrière que comme une réponse à un environnement international devenu plus instable et plus fragmenté.

Cette évolution soulève néanmoins une question fondamentale : de quelle souveraineté parle-t-on ? De la souveraineté nationale ou d'une souveraineté européenne ? Le débat public tend parfois à opposer ces deux échelles, en présentant l'intégration européenne comme un facteur d'affaiblissement des souverainetés des États membres que l'on chercherait à retrouver. Les échanges de la conférence invitent au contraire à dépasser cette opposition.

Les difficultés actuelles de l'Europe résultent le plus souvent d'un manque de souveraineté européenne et c'est le cas dans plusieurs domaines essentiels. Les dépendances financières, énergétiques, numériques ou industrielles trouvent précisément leur origine dans l'absence d'investissements collectifs permettant à l'Union de maîtriser les secteurs les plus stratégiques. Dans un contexte marqué par l'inflation, les tensions géopolitiques, la fragilisation des modèles démocratiques et la remise en question de certaines certitudes économiques, l'Europe est désormais confrontée à un choix déterminant : continuer à subir séparément les transformations du monde ou construire collectivement sa capacité à les orienter.

B. Une souveraineté qui se définit avant tout par la capacité de choisir

Encore faut-il s'entendre sur ce qu'on définit comme la souveraineté. Si les intervenants en proposent des formulations différentes, leurs définitions convergent autour d'une même idée : celle de la capacité à décider librement.

Selon Jean-Philippe Dogneton, la souveraineté est un terme rarement mobilisé chez l'assureur. La Macif préfère parler « d'autonomie stratégique » ou « de maîtrise des éléments les plus critiques ». En d'autres termes, il s'agit de conserver la capacité de choisir sans dépendre excessivement d'acteurs extérieurs. Aurore Lalucq complète cette approche en insistant sur une autre dimension essentielle : une Europe souveraine ne se contente pas de protéger ses intérêts. Elle doit également être capable d'affirmer ses propres normes et d'influencer les règles du jeu internationales. Dans un contexte où les États-Unis semblent renoncer à de nombreux principes qu'ils défendaient jusqu'ici, l'Union européenne pourrait devenir une véritable puissance normative et éthique, capable de faire de ses valeurs un instrument d'influence. Cette réflexion rejoint la définition proposée par Sylvie Matelly. Être souverain ne signifie ni rechercher l'autarcie ni rompre avec les interdépendances. La souveraineté consiste à ne pas subir les choix des autres, à être en mesure de définir ses propres priorités, de les faire respecter et de disposer des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Cette conception dépasse largement la seule question de la puissance. Elle fait de la souveraineté la condition même de la capacité d'action de l'Europe, dans un monde où les choix économiques, industriels, énergétiques ou technologiques deviennent indissociables des rapports de force géopolitiques.

II • La souveraineté comme réponse à un nouveau rapport de force mondial

Le cadre qui a longtemps structuré la construction européenne – fondé sur l'ouverture des échanges, l'intégration des marchés et la multiplication des interdépendances – est aujourd'hui remis en question. Les crises successives ont révélé les limites d'un modèle reposant sur l'idée que l'interdépendance constituait, en elle-même, un facteur de stabilité. La guerre en Ukraine a mis en lumière la vulnérabilité énergétique du continent ; les tensions commerciales ont souligné les risques d'une mondialisation sans réciprocité ; les dépendances technologiques et l'accès aux matières premières critiques rappellent que la compétition économique est désormais indissociable des rapports de force géopolitiques.

Comme l'a rappelé Aurore Lalucq, l'Union est confrontée à quatre dépendances majeures : énergétique, économique et commerciale, numérique et militaire. Dans chacun de ces domaines, la capacité de l'Europe à agir dépend désormais de sa faculté à sécuriser les ressources, les technologies et les infrastructures qui conditionnent son autonomie. Ce nouvel environnement invite également à dépasser certains clivages hérités des décennies précédentes. Défendre une politique industrielle ambitieuse, renforcer l'autonomie stratégique ou revendiquer une forme de souveraineté européenne étaient souvent perçus comme incompatibles avec une économie ouverte.

Aujourd'hui, ces approches apparaissent moins comme une remise en cause de l'ouverture que comme les conditions permettant de la préserver dans un monde où les grandes puissances mobilisent pleinement les instruments économiques, technologiques et industriels au service de leurs intérêts stratégiques.

Ce changement de paradigme ne concerne pas uniquement des politiques de défense ou de diplomatie. Les entreprises sont désormais elles aussi confrontées aux enjeux de souveraineté et elles s'y intéressent. Les transitions numérique, climatique ou industrielle montrent que les acteurs économiques participent désormais directement à la capacité d'un territoire à préserver son autonomie.

L'intervention de Jean-Philippe Dogneton illustre parfaitement cette évolution.

Pour un assureur mutualiste comme la Macif, la souveraineté se traduit très concrètement par la capacité à accompagner les transformations économiques d'une société dans la durée, à financer les investissements nécessaires aux transitions et à garantir la prise de risque indispensable pour l'innovation. À travers son activité, la Macif devient un véritable instrument de stabilité économique. Elle protège les ménages, accompagne les entreprises, couvre les risques - notamment les catastrophes naturelles - et permet aux acteurs économiques d'investir malgré un environnement plus incertain. Cette fonction est appelée à devenir encore plus stratégique à mesure que les transitions s'accélèrent.

Jean-Philippe Dogneton rappelle : « Une société qui n'a pas d'assureur autonome et souverain dans son espace (...) crée alors une autre forme de dépendance complémentaire ». La souveraineté ne concerne donc pas uniquement la production d'énergie, les infrastructures numériques ou les capacités industrielles ; elle concerne également les mécanismes qui rendent ces activités possibles sur le long terme.

Cette réflexion conduit naturellement à défendre le modèle mutualiste porté par la Macif. Face à une tendance croissante d'individualisation et de segmentation des risques, la mutualisation apparaît comme un véritable levier de résilience collective. Elle permet d'amortir les chocs, de maintenir des capacités d'investissement et d'accompagner les transformations sans remettre en cause les principes de solidarité qui fondent le modèle européen. Comme l'a résumé Jean-Philippe Dogneton, « la meilleure arme de protection par rapport à l'environnement externe reste la mutualisation ». Cette logique dépasse largement le seul secteur de l'assurance : elle illustre comment l'Europe pourrait penser sa propre souveraineté, non pas comme une fermeture, mais comme une capacité collective à partager les risques pour préserver son autonomie.

III • La souveraineté comme une doctrine : changer de logiciel européen

Les échanges de la conférence convergent finalement vers une idée centrale : la souveraineté ne peut être réduite à une juxtaposition de politiques sectorielles - compétitivité, marché intérieur, transition climatique, innovation, politique industrielle ou encore sécurité énergétique. Ces dimensions sont désormais étroitement liées et ne peuvent plus être pensées indépendamment les unes des autres.

La souveraineté implique avant tout une transformation profonde de notre manière de concevoir et de conduire l'action publique. Elle ne constitue pas un instrument supplémentaire parmi d'autres, mais bien un changement de doctrine.

Les échanges de la conférence convergent finalement vers une idée centrale : la souveraineté ne peut être réduite à une juxtaposition de politiques sectorielles - compétitivité, marché intérieur, transition climatique, innovation, politique industrielle ou encore sécurité énergétique. Ces dimensions sont désormais étroitement liées et ne peuvent plus être pensées indépendamment les unes des autres. La souveraineté implique avant tout une transformation profonde de notre manière de concevoir et de conduire l'action publique. Elle ne constitue pas un instrument supplémentaire parmi d'autres, mais bien un changement de doctrine.

Cette idée traverse les interventions de l'ensemble des participants. Aurore Lalucq parle d'un véritable « changement de logiciel ». Matthieu Auzanneau évoque, lui aussi, la nécessité de construire « une doctrine » capable de guider les choix européens dans un environnement devenu beaucoup plus contraignant.

Chaque décision produit des effets dans plusieurs domaines simultanément. Une politique industrielle influence la politique énergétique. Une stratégie numérique modifie les besoins en infrastructures électriques. Les choix climatiques déterminent les investissements industriels de demain. La défense dépend de capacités de production, elles-mêmes tributaires de l'énergie, des matières premières et des compétences disponibles.

Ce constat conduit à une deuxième évolution majeure : la nécessité de construire une véritable culture stratégique européenne. Les intervenants rappellent que chaque État membre continue d'aborder les enjeux de souveraineté à travers son histoire nationale, ses intérêts propres et sa culture politique. Ces différences expliquent une partie des difficultés rencontrées par l'Union lorsqu'il s'agit de définir des priorités communes. Construire une souveraineté européenne suppose donc davantage qu'une coordination entre États. Cela implique progressivement de partager une même grille de lecture des risques, des dépendances et des intérêts stratégiques.

IV • Nécessité d'une doctrine pour donner un cap aux transitions européennes

A. Les outils ne suffisent pas sans une vision commune

S'il est nécessaire de renforcer la souveraineté européenne, Matthieu Auzanneau souligne également un risque : celui de développer de nouveaux instruments sans disposer d'une doctrine suffisamment claire pour les orienter. Selon lui, l'Union européenne met en place des politiques de plus en plus ambitieuses sans avoir encore pleinement défini le cadre stratégique devant guider ses arbitrages. Cette observation ne remet toutefois pas en cause les progrès accomplis par l'Union.

Au contraire, les intervenants reconnaissent que l'Europe s'est progressivement dotée d'instruments puissants dans les domaines industriel, climatique, énergétique ou numérique. Mais ces outils ne pourront produire pleinement leurs effets qu'à condition d'être inscrits dans une vision politique cohérente et de long terme.

Aurore Lalucq partage ce constat, tout en rappelant que le contexte international laisse peu de place à l'attentisme. Dans un monde marqué par l'intensification des rivalités économiques, technologiques et géopolitiques, l'Union ne peut attendre que sa doctrine soit entièrement stabilisée avant d'agir. Elle doit donc construire ses instruments tout en affinant progressivement la vision stratégique qui les sous-tend : « il y a une méthode dans la folie », souligne-t-elle. Cette tension entre l'urgence de l'action et la nécessité d'une cohérence stratégique constitue aujourd'hui l'un des principaux défis auxquels l'Europe est confrontée.

B. Une gouvernance stable : condition d'une souveraineté assurée

Au-delà de la définition d'une doctrine, la souveraineté suppose également la capacité à maintenir un cap dans la durée et d'avoir une gouvernance stable. Jean-Philippe Dogneton, Directeur général de la Macif, insiste sur ce point en évoquant les attentes du monde économique. Les entreprises appelées à investir dans les grandes transitions ont besoin d'un environnement réglementaire stable, lisible et prévisible. Les changements fréquents d'orientation, les revirements géopolitiques ou les signaux contradictoires peuvent fragiliser leur capacité à engager des investissements de long terme et à planifier leurs stratégies.

Ces investissements sont pourtant essentiels. L'assureur mutualiste consacre aujourd'hui 16 % de ses investissements à la transition environnementale et sociétale. Ce fléchage clair lui permet de renforcer son engagement et de dépasser la moyenne du marché, estimée autour de 9 %. En orientant une part significative de ses investissements vers ces transformations, Jean-Philippe Dogneton explique que la Macif fait le choix d'une stratégie dont les résultats ne peuvent se mesurer qu'inscrits dans le temps long. Cette approche suppose un cadre public cohérent, capable d'accompagner les acteurs économiques plutôt que de modifier régulièrement les règles du jeu.

Matthieu Auzanneau rejoint cette analyse en soulignant la nécessité pour le discours politique de retrouver une forme de cohérence. Les transformations industrielles, énergétiques et climatiques ne pourront être conduites durablement sans un récit collectif capable d'assumer les choix, les priorités et les arbitrages qu'elles impliquent.

V • Une nouvelle doctrine pour conduire les transitions européennes

A. Repenser le modèle économique européen

Cette évolution conduit d'abord à repenser la politique économique européenne. Pendant plusieurs décennies, le marché unique s'est construit autour d'un principe cardinal : faire de l'ouverture des marchés et de la concurrence les principaux moteurs de la prospérité européenne.

Cette approche a largement contribué au développement économique de l'Union mais elle révèle toutefois aujourd'hui ses limites dans un contexte où les principales puissances économiques mobilisent leurs politiques industrielles, commerciales ou douanières comme de véritables instruments de puissance et où les dépendances constituent un véritable handicap dans le jeu des rapports de force internationaux.

L'enjeu n'est pas de remettre en cause le marché unique ni de céder au protectionnisme. Il s'agit plutôt d'adapter ses règles à un environnement profondément transformé, en identifiant les secteurs dans lesquels l'Union doit préserver la maîtrise de ses capacités stratégiques. Cette évolution implique notamment de repenser la politique de concurrence afin qu'elle permette non seulement de garantir une concurrence effective au sein du marché intérieur, mais aussi de renforcer la capacité des entreprises européennes à rivaliser à l'échelle mondiale.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le débat sur les champions européens. Comme l'a souligné Sylvie Matelly, il ne s'agit pas d'opposer concurrence et politique industrielle : « vous pouvez avoir une concurrence entre des petites entreprises, et en même temps avoir des champions européens qui vous permettent de rivaliser avec les grands groupes américains ou chinois dans les secteurs les plus stratégiques.

B. Réconcilier souveraineté et transition énergétique

Les questions énergétiques occupent une place centrale dans cette réflexion. Pour Matthieu Auzanneau, le défi dépasse largement le débat entre nucléaire et énergies renouvelables. Comme il l'a rappelé, « que vous soyez pro-nucléaire ou pro-renouvelable, il n'y a aucune chance, pour des raisons d'abord physiques, puis techniques et industrielles, que vous puissiez maintenir le niveau de consommation que l'on connaît en Europe grâce aux énergies fossiles ». Plus qu'un débat sur le mix énergétique, cette réflexion interroge le modèle de développement sur lequel reposent nos économies.

L'Europe demeure en effet fortement dépendante des énergies fossiles, qui représentent encore près de 60 % de sa consommation énergétique. Cette dépendance est d'autant plus préoccupante que le continent dispose de ressources énergétiques limitées et reste largement tributaire d'importations extérieures. Elle constitue à la fois une vulnérabilité géopolitique, un frein à la compétitivité économique et un obstacle à la transition climatique. Il (Matthieu Auzanneau) constate que le décrochage européen tel que mis en évidence par le rapport Draghi est étroitement corrélé à l'épuisement du pétrole de la mer du Nord.

Retrouver une souveraineté énergétique suppose donc bien davantage qu'une diversification des sources d'approvisionnement. Elle implique de repenser les modes de production, les usages de l'énergie et les arbitrages entre les différents besoins de la société. L'exemple irlandais illustre cette nécessité : le développement rapide des centres de données, alimentés principalement par des centrales électriques fonctionnant au gaz, met en évidence les tensions qui peuvent apparaître entre stratégie numérique, sécurité énergétique et objectifs climatiques.

Cette lecture le conduit à replacer la sobriété au cœur de la réflexion stratégique. Loin de relever d'une logique de décroissance ou de privation, elle apparaît comme la conséquence d'un constat physique : une Europe qui souhaite renforcer sa souveraineté ne peut durablement fonder son modèle sur des niveaux de consommation rendus possibles par des ressources dont elle ne maîtrise ni l'approvisionnement ni les coûts. La souveraineté énergétique suppose ainsi de faire des choix, d'assumer des arbitrages et d'inscrire les transitions dans une vision cohérente de long terme.

C. Réinvestir une ambition industrielle

Cette nouvelle doctrine conduit également à replacer la politique industrielle au cœur de l'agenda européen. Les crises récentes ont révélé les vulnérabilités liées à une dépendance excessive aux chaînes de valeur mondialisée : difficultés d'approvisionnement, pénuries de composants critiques, tensions sur certaines matières premières ou encore déficit de compétences industrielles. Dans ce contexte, le renforcement du tissu industriel européen apparaît comme l'un des principaux leviers pour accroître la résilience du continent face aux dépendances extérieures, notamment vis-à-vis de grands acteurs exportateurs tels que la Chine.

Cette ambition ne peut toutefois être envisagée de manière isolée. Les choix industriels déterminent les besoins en énergie, en infrastructures numériques, en recherche et innovation, ainsi qu'en compétences. La souveraineté européenne repose précisément sur la capacité à articuler ces différentes dimensions dans le cadre d'une stratégie cohérente et de long terme.

Les intervenants soulignent également que cette évolution traduit une transformation idéologique profonde. Longtemps perçue avec prudence, voire incompatible avec la philosophie économique européenne fondée sur l'ouverture des marchés et la concurrence, la politique industrielle retrouve aujourd'hui une légitimité nouvelle, portée par la nécessité de préserver et de développer les capacités productives du continent. Cette ambition doit néanmoins s'accompagner d'un véritable cadre de pilotage à long terme, capable de donner de la visibilité aux investisseurs et de mobiliser pleinement les acteurs économiques dans cette transformation.

D. Faire du numérique un pilier de la souveraineté

Le numérique constitue probablement l'un des exemples les plus emblématiques de cette nouvelle approche de la souveraineté européenne. Aurore Lalucq a notamment salué les avancées récentes en matière d'euro numérique, tandis que les enjeux liés au numérique et à l'intelligence artificielle ont occupé une place importante dans les échanges. Ils ont également mis en lumière les tensions auxquelles sont confrontés les acteurs économiques : entre la volonté de renforcer la souveraineté européenne et la recherche de solutions à court terme, mais aussi entre la nécessité de maîtriser les infrastructures stratégiques et la logique de mise en concurrence qui structure encore largement les politiques européennes.

Les débats autour de textes tels que le règlement sur l'accès aux données financières (FIDA) ou le règlement sur les données illustrent cette problématique. Les entreprises européennes produisent aujourd'hui une quantité considérable de données, mais restent largement dépendantes d'infrastructures numériques et de services cloud contrôlés par des acteurs extra-européens.

Pour la Macif, cette situation soulève une question de souveraineté particulièrement concrète : comment garantir la maîtrise de données stratégiques lorsque leur stockage, leur traitement ou leur exploitation reposent sur des infrastructures situées en dehors de l'Union européenne ?

Cette interrogation dépasse largement le seul secteur de l'assurance. Elle renvoie à la capacité de l'Europe à développer ses propres technologies, à renforcer ses infrastructures critiques et à définir les règles encadrant leur utilisation. Aujourd'hui, une grande partie des services cloud utilisés par les entreprises européennes repose encore sur des acteurs américains tels que Google, Microsoft ou Amazon. Si l'Europe cherche désormais à rattraper son retard dans ce domaine, cette ambition nécessite un engagement durable et coordonné, soutenu par des acteurs économiques prêts à investir dans cette transition, comme la Macif.

E. Une transition climatique qui renforce l'autonomie européenne

Enfin, les échanges rappellent que la transition climatique ne peut être dissociée des enjeux de souveraineté. Pour Jean-Philippe Dogneton, adaptation et atténuation constituent deux impératifs complémentaires. Face à la multiplication des catastrophes naturelles, préserver un modèle d'assurance mutualiste devient une condition essentielle de la résilience collective face à la segmentation et la montée de l'individualisation des risques.

Plus largement, la transition écologique ne relève plus uniquement d'une ambition environnementale. Elle devient un facteur de sécurité économique, énergétique et politique. Autrement dit, l'Europe ne pourra durablement renforcer son autonomie sans réussir simultanément sa transition climatique.

• **Conclusion : Choisir ensemble plutôt que subir séparément**

La souveraineté ne constitue pas une fin en soi. Elle représente la condition permettant à la France et l'Europe de préserver sa capacité d'action dans un environnement international en plein bouleversement. Loin de signifier un repli sur soi, cette conférence a mis en avant comment la souveraineté renvoie à une capacité collective de définir ses priorités, à maîtriser ses dépendances et à conduire les transitions.

Au fond, le véritable enjeu n'est pas de savoir si l'Europe est souveraine ou doit le devenir. Il est de déterminer comment elle entend exercer sa souveraineté. Une première piste de réponse offerte se détache clairement : cela passera par l'émergence d'une véritable doctrine européenne. Une doctrine capable d'articuler les politiques industrielles, énergétiques, numériques, économiques et climatiques autour d'une même ambition : permettre aux Européens de retrouver la maîtrise de leur destin collectif.

Car c'est bien le choix auquel l'Europe est désormais confrontée : continuer à subir séparément les transformations du monde, ou apprendre à les choisir ensemble.